

Le cyclomoteur est un véhicule à deux roues équipé d'un moteur ne dépassant pas 50 cm<sup>3</sup>.

La vitesse maximale autorisée est 45 Km/h.

L'immatriculation est obligatoire pour les véhicules mis en vente à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

L'immatriculation est obligatoire pour les véhicules anciens à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le transport d'un passager est autorisé si un siège, des repose-pieds et une poignée de maintien sont installés. Le transport des enfants de moins de cinq ans est autorisé si un siège spécial avec dispositif de retenue est installé, ainsi que s'il ne risque pas de se prendre les mains ou les pieds dans des parties mobiles.

Les cyclomoteurs n'ont pas le droit de circuler sur les voies rapides ni sur les pistes cyclables sauf si un panneau routier l'autorise.

## Modifier son cyclomoteur : une pratique interdite et dangereuse

### \* Débrider ou kiter son cyclomoteur

En France, pour des raisons de sécurité, la vitesse des deux-roues de moins de 50 cm<sup>3</sup> est limitée à 45 km/h. Pourtant, certains cherchent à augmenter la puissance de leur cyclomoteur :

### \* Des pratiques dangereuses...

#### Une mécanique qui ne tient pas la route

La conduite d'un deux-roues débridé ou « kité » est dangereuse car les suspensions, les freins et les pneumatiques ne sont généralement pas conçus pour résister à des vitesses élevées. Ainsi, lors d'un arrêt brutal, certaines pièces du châssis peuvent casser et les freins manquer de puissance.



#### Débrider peut coûter très cher...

En cas d'accident avec un cyclomoteur non conforme, l'assureur peut remettre en cause l'application de ses garanties et ne pas indemniser complètement les dommages causés.

Un deux-roues débridé ou « kité » s'use plus vite. Il a un coût d'entretien supérieur et une consommation d'essence plus importante.

### \* ... et interdites par la loi

#### Que risque le conducteur ?

Un conducteur de cyclomoteur trafiqué risque :

- 135 euros d'amende ;
- la saisie et la mise en fourrière de son engin par les forces de l'ordre ; il pourra être récupéré uniquement si le propriétaire demande à un réparateur d'effectuer les travaux de remise en conformité.

#### Que risquent les vendeurs ?

En cas de vente d'un cyclomoteur non conforme, un particulier risque une amende pouvant aller jusqu'à 7 500 euros et un emprisonnement de 6 mois maximum. Les professionnels s'exposent à 2 ans de prison et 30 000 euros d'amende.

### LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES ET INDISPENSABLES

un ou deux feux  
de croisement  
obligatoirement  
allumés le jour pour  
les cyclos mis en  
circulation après  
le 1<sup>er</sup> juillet 2004



un casque  
(de préférence intégral)

au moins un rétroviseur  
(à gauche)

un feux rouge et un  
dispositif réfléchissant  
rouge à l'arrière

une plaque  
d'immatriculation

des dispositifs réfléchissants  
latéraux orange

### Le saviez-vous ?

- Un cyclomoteur débridé est extrêmement bruyant. Si un tel engin traversait Paris d'est en ouest en pleine nuit, cela réveillerait 300 000 personnes ! C'est très souvent le bruit qui attire l'attention des forces de l'ordre sur les engins trafiqués. Réduire l'efficacité du dispositif d'échappement silencieux expose à une amende de 68 euros.
- Un cyclomoteur débridé pollue davantage en émettant plus de CO<sub>2</sub> : cette pratique n'est donc pas éco-citoyenne.

### CODE DE LA ROUTE

CE QUE DIT LE

- Pour des raisons de sécurité, les cyclos sont bridés à 45 km/h. La circulation sur un cyclo débridé est punie d'une amende de 1 500 €. De plus, l'assurance peut appliquer une déchéance des garanties en cas d'accident.
- La vente, par un particulier, d'un cyclo débridé est passible de 6 mois de prison et de 7 500 € d'amende. Le professionnel encourt 2 ans de prison et 30 000 € d'amende.
- Le non-respect de l'obligation d'allumer les feux le jour est puni d'une amende de 35 €.
- Le défaut de port du casque et le port d'un casque non attaché ou non homologué sont punis de 135 € d'amende.

Le port du casque est essentiel et obligatoire pour le conducteur comme pour le passager car il s'agit de la seule protection en cas d'accident : le non port du casque intervient dans 40% des accidents mortels de cyclomoteuristes.

Ce casque doit être homologué (étiquette NF Norme Française de couleur verte ou étiquette blanche E pour Europe avec des chiffres)

De plus, si vous n'avez pas eu d'accident, il faut le changer tous les 5 ans car le matériau utilisé pour fabriquer la calotte peut perdre ses qualités au fil du temps. Il faut toujours attacher le casque même pour une courte distance : un casque non attaché ne sert à rien. Au moindre choc, il part d'un côté ou de l'autre. Risque du coup du lapin

Il ne faut pas peindre le casque et ne pas y ajouter d'autocollants car les pigments de colle et de peinture peuvent détériorer le matériau de la calotte.

L'absence du casque ou son port incorrect (non attaché ou relevé) sont sanctionnés par une amende de 135 euros et l'immobilisation du véhicule.

Pour utiliser un véhicule à moteur, il est obligatoire d'être assuré. L'assurance sert à payer les dommages (dégâts matériels ou blessures) causés aux autres lors d'un accident.

Le certificat d'assurance doit être collé sur le pare-brise de la voiture ou le garde-boue du deux roues.

Ne pas assurer votre véhicule vous expose à une sanction pénale mais aussi à devoir prendre en charge (c'est-à-dire payer) les préjudices subis par un tiers ou par vous-même.



## Vitesse et distance d'arrêt :

Véhicules	Météo	Sur autoroute	Sur route à chaussées séparées	Sur autres routes	En ville
Automobiles	temps sec et clair	130	110	90	50
Automobiles	Pluie	110	100	80	50
Automobiles	Visibilité inférieure à 50 m	50	50	50	50
Cyclomoteur	(tous les temps)	Non autorisé	En général non autorisé, sinon 45.	45	45

## Vitesses maximales autorisées

La distance d'arrêt d'un véhicule est la somme de la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur et de la distance de freinage.

Le temps de réaction correspond à la durée de transmission de l'influx nerveux. La durée moyenne du temps de réaction est de 1 à 2 secondes mais il s'allonge avec la fatigue, la consommation d'alcool ou de stupéfiants.

La distance de freinage est la distance parcourue entre le moment où le conducteur actionne ses freins et celui où le véhicule s'arrête. Elle dépend de :

- l'état du véhicule, en particulier de l'état du système de freinage et de l'état des pneumatiques
- de la vitesse du véhicule (elle augmente avec la vitesse)
- de l'adhérence du véhicule sur la chaussée, elle-même liée à l'état des pneumatiques, à l'état de la chaussée (sèche, mouillée, verglacée, rendue glissante par des feuilles...)

La distance de sécurité est la distance entre son véhicule et celui qui précède. Sur route, l'automobiliste doit compter 2 secondes entre son véhicule et celui qui le précède. Le non respect des distances de sécurité est pénalisé par une amende d'un montant maximum de 750€ et d'un retrait de 3 points sur le permis de conduire.

Sur l'autoroute, il faut laisser deux bandes blanches entre deux véhicules.

Vitesses (en Km/h)	30	45	50	90	110	130
Distance de réaction (en m)	8	12	14	25	31	36
Distance de freinage (en m)	6	13	16	52	78	109
Distance d'arrêt (en m)	14	25	30	77	109	145

$$DR + DF = DA$$

## 2. Alcool, drogues, médicaments et risque d'accidents

**La consommation (ou l'abus de certaines substances : médicaments, stupéfiants, alcool...) détériore le système nerveux ou perturbe son fonctionnement :**

- \* ces substances allongent la durée du temps de réaction,
- \* elles restreignent le champ visuel en particulier la vision latérale et
- \* elles perturbent l'appréciation du danger.

Le seuil d'alcoolémie toléré en France est de 0.5g/l de sang (deux verres d'alcool). Au-delà de ce seuil les sanctions sont sévères :

**Entre 0.5g et 0.8 g /l de sang = 0.25g /l d'air expiré**

- retrait de 6 points sur le permis de conduire
- amende forfaitaire de 135€

**A partir de 0.8g/l : il s'agit d'un délit**

- retrait de 6 points sur le permis de conduire
- amende pouvant aller jusqu'à 4 500€
- suspension de permis de conduire pouvant aller jusqu'à 3 ans
- peine de prison pouvant atteindre 2ans

**Toutes ces sanctions pourront être aggravées en cas d'accident provoquant des blessures graves (jusqu'à 150 000€) et en cas d'accident mortel (jusqu'à 10 ans de prison).**

L'usage de stupéfiants associé à la conduite constitue un délit puni de 2 ans de prison, 4500€ d'amende et 3 ans de suspension du permis de conduire.

NB : si les effets disparaissent au bout de quelques heures, les traces se détectent encore plusieurs semaines après la prise. Désormais, un dépistage systématique des stupéfiants a lieu pour les conducteurs impliqués dans un accident mortel.

Tout conducteur de cyclomoteur doit être titulaire du brevet de sécurité routière BSR et être âgé d'au moins 14 ans

## 3. La Pocket bike

La Pocket bike motorisée avec un moteur, qu'il soit électrique ou thermique ne peut circuler sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Précisons que le non respect de cette réglementation entraîne pour l'utilisateur une amende de quatrième classe 750 € et pour le vendeur une amende de cinquième classe 1500 € et en cas de récidive un délit punissable d'une peine de prison.

**Les quads homologués route :** Ils peuvent circuler sur les voies ouvertes à la circulation, sauf autoroutes et voies rapides. L'utilisation est soumise au respect du Code de reconnaît deux catégories de quad qui déterminent le permis et l'âge minimum requis :

- Quads dit « légers » : cylindrée inférieure à 50cc. - Doivent être immatriculés avec pose d'une plaque à l'arrière
- Age minimum : 16 ans.
- Personne née après le 01/01/1988 : Brevet de Sécurité Routière ou permis A1 ou B1.
- Personne née avant le 01/01/1988 : aucun permis exigé.

# 4. Le vélo

« Le transport de passager est autorisé, peu importe son âge. »

Le passager doit avoir moins de 14 ans. Le transport d'un passager n'est autorisé que sur un siège spécialement aménagé et l'emploi d'un siège spécifique est obligatoire pour les enfants de moins de 5 ans. Il est interdit de transporter un passager assis en amazone, sur la potence du guidon et pour les plus petits portés dans un dispositif placé sur le dos ou le ventre.

## CODE DE LA ROUTE

### CE QUE DIT LE

→ Le cycliste doit, comme tout usager de la route, respecter le Code de la route : ne pas rouler sur les trottoirs (sauf pour les enfants de moins de 8 ans), s'arrêter aux feux, ne pas prendre les sens interdits, etc. Certains cyclistes s'affranchissent de ces règles au motif qu'il est difficile de redémarrer ou que le cycliste est de faible gabarit. A tort, car en cas d'accident, aucune carrosserie ne les protège et les dommages corporels sont bien souvent dramatiques. Toute infraction peut par ailleurs donner lieu à une amende. En revanche, aucun retrait de points n'est possible.

### Equipement obligatoire sur un vélo (sécurité)



Que signifie ce panneau?



Chaque année, 4500 cyclistes sont victimes d'un accident, près de 150 perdent la vie dont plus du tiers en agglomération.

# 4. LA SIGNALISATION ROUTIERE

## A. Les formes

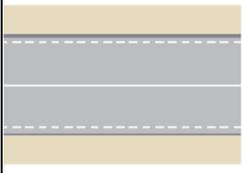
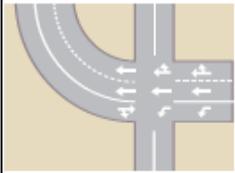
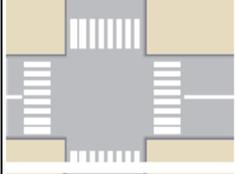
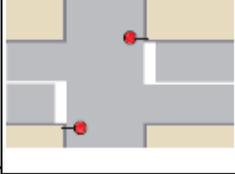
## B. Typologie des panneaux de signalisation verticale

couleurs	Panneaux	signification
Les triangles: panneaux de .....		
..... ..... ..... .....		.....
..... ..... ..... .....		.....
Les ronds: les panneaux .....		
..... ..... ..... .....		.....
..... ..... ..... .....		.....
..... ..... ..... .....		.....
..... ..... ..... .....	 	..... ..... .....

couleurs	Panneaux	signification
Les carrés: panneaux .....		
		.....
		.....

Les rectangles et les flèches		
		.....
		.....

### C. La signalisation verticale

*Au regard de la réglementation, le roller est considéré comme un piéton.*

◆ *L'usage du roller et du skateboard est soumis aux mêmes règles que celles s'appliquant aux piétons.*

- Respecter les piétons : ne pas considérer que l'on est « prioritaire » parce que l'on se déplace plus vite.
- Anticiper en regardant bien devant soi pour repérer les obstacles fixes ou mobiles.
- Avertir le piéton si l'on pense ne pas pouvoir l'éviter.
- En cas de déséquilibre, éviter de se rattraper à un piéton en s'agrippant à lui.
- Respecter toutes les règles de circulation.

## 5. Règle de passage aux intersections

### CAS N°1 LA RÈGLE DITE DE LA



Absence de signalisation ou croix de St André.

Lorsque deux conducteurs abordent une intersection par des routes différentes, le conducteur venant par la gauche est tenu de céder le passage à l'autre conducteur...

D'après le Code de la route. Article R.415-5

### CAS N°2 UN AGENT RÈGLE LA CIRCULATION

Les indications données par les agents réglant la circulation prévalent sur toutes signalisations, feux de signalisation ou règles de circulation.

Agent de profil = Je passe

Agent de face ou de dos = Je m'arrête

D'après le Code de la route. Article R.411-28



### CAS N°4 FEUX TRICOLORES

Les véhicules qui tournent à droite ou à gauche alors que le feu est vert doivent laisser passer les personnes engagées sur le passage pour piétons de la rue perpendiculaire.



### CAS N°5 FLÈCHE CLIGNOTANTE ORANGE

Les usagers peuvent tourner à droite mais doivent céder le passage aux personnes engagées sur le passage pour piétons.

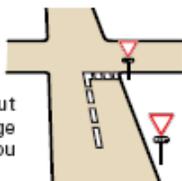


### CAS N°6 CÉDEZ LE PASSAGE

À ce type d'intersection, tout conducteur doit céder le passage aux usagers venant de gauche ou de droite.

D'après le Code de la route. Article R.415-8

Les usagers circulant sur l'autre route rencontrent l'un de ces deux panneaux :



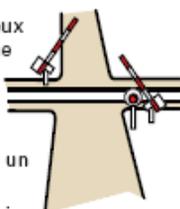
### CAS N°8 ROND POINT

Dans ce type de carrefour, sans signalisation, c'est la règle de la priorité à droite qui s'applique.



### CAS N°10 PASSAGE À NIVEAU SIGNAL AUTOMATIQUE

Quand un train va passer, les feux rouges clignotants s'allument, une sonnerie retentit, puis les demi-barrières s'abaissent. Pendant tout ce temps, il est formellement interdit de franchir le passage à niveau, que l'on soit à pied, sur un deux roues ou en voiture.



**ATTENTION** : il peut y avoir deux trains qui se suivent ou se croisent.

Le passage n'est autorisé qu'un fois les barrières relevées et le feu rouge éteint.

Bien que clignotant, ce feu rouge signifie arrêt absolu alors que le feu clignotant orange que l'on peut trouver dans la circulation signifie "prudence ralentir".

### CAS N°9 LE CARREFOUR À SENS GIRATOIRE

Tout conducteur abordant un carrefour à sens giratoire est tenu, quel que soit le classement de la route qu'il s'apprête à quitter, de céder le passage aux usagers circulant sur la chaussée qui ceinture le carrefour à sens giratoire.

Le parcours doit s'effectuer en circulant à droite.

D'après le Code de la route. Article R.415-10

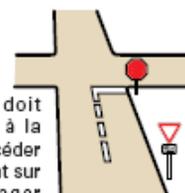


### CAS N°7 LE STOP

À un STOP, tout conducteur doit marquer un temps d'arrêt à la limite de la chaussée abordée, céder le passage aux véhicules circulant sur l'autre route et ne s'y engager qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.

D'après le Code de la route. Article R415-6

Les usagers circulant sur l'autre route rencontrent l'un de ces deux panneaux :



## POUR CONDUIRE UN CYCLOMOTEUR

Avoir **14 ans** (âge)

+

Etre titulaire du **BSR**

## Brevet de Sécurité Routière

Partie théorique  
**ASSR de 1<sup>er</sup> niveau**  
Collège, 5<sup>e</sup>

Partie pratique  
**5 H de conduite**  
Auto-école

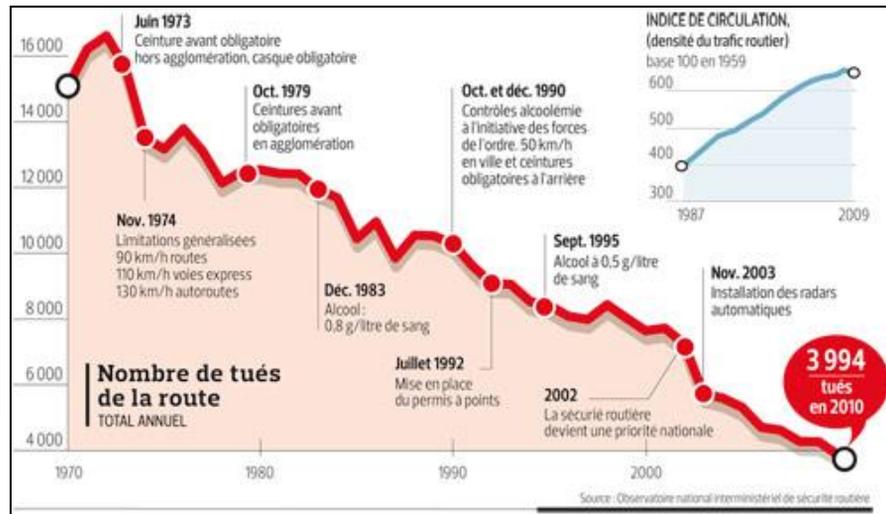
## POUR PASSER LE CODE

(examen théorique du permis de conduire)

Avoir **16 ans** (âge)

+

Etre titulaire de l'**ASSR**  
de **2<sup>nd</sup> niveau, 3<sup>e</sup>**



## Accidents jeunes 18-24 ans

Les jeunes de 18-24 ans forment une catégorie à risque pour les accidents de la route : **alors qu'ils représentent 9 % de la population, ils représentent 21 % des tués et 22 % des blessés.**

De 18 à 24 ans, le risque est essentiellement lié à l'usage de l'automobile (61% des tués et 47% des blessés), notamment en tant que conducteur, ainsi qu'au deux roues motorisés (31% des tués et 40% des blessés).

**Plus de la moitié des décès de jeunes dans un accident de la route se produit durant les week-ends et jours fériés.** La nuit, la rase campagne, le fait qu'un seul véhicule soit impliqué sont d'autres éléments typiques.

Autre fait très important, dans cette tranche d'âge, **près de 4 jeunes tués sur 10 ont été victimes d'un accident avec alcool.**

**Les adolescents** sont particulièrement présents dans ces accidents, avec un risque culminant vers 16-17 ans. **Les garçons forment l'essentiel des victimes.**

Les accidents mortels ont lieu en majorité en rase campagne (54% des tués), en intersection (79% des tués), de jour (56% des tués).

**L'alcool** est particulièrement présent dans les accidents mortels de cyclomoteur (1 accident sur 3).

## Equipement obligatoire sur un vélo (sécurité)

### ZOOM SUR LA SIGNALISATION



Accès interdit aux cycles



Circulation interdite à tout véhicule dans les deux sens



Piste ou bande obligatoire pour les cycles sans side-car ou remorque



Voie réservée aux véhicules de transport en commun et aux cycles (en l'absence de panneau, la circulation des cyclistes est interdite dans les voies de bus)



Piste ou bande cyclable conseillée et réservée aux cycles



Aire piétonne autorisée aux cyclistes à condition de conserver l'allure du pas et de ne pas gêner les piétons



Panneau complémentaire d'identification d'un itinéraire cyclable



Voie verte. Voie réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés.



Zone de rencontre. Les cyclistes peuvent y circuler à condition de ne pas gêner les usagers les plus vulnérables



Un feu jaune ou blanc à l'avant



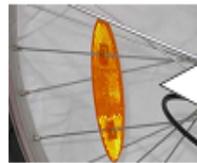
Un dispositif réfléchissant blanc à l'avant



Un feu rouge à l'arrière



Un dispositif réfléchissant rouge à l'arrière



Des dispositifs réfléchissants orange sur les roues



Des dispositifs réfléchissants orange sur les pédales



Deux dispositifs de freinage à l'avant et à l'arrière



Un dispositif sonore d'avertissement (audible à 50 mètres Minimum.)

